Echappée Jurassienne VTT - Étape 2 : Salins les Bains - Poligny

Cœur du Jura - Arbois - Poligny - Salins - Salins-les-Bains

Ville de Poligny (© Stéphane Godin/Jura Tourisme)

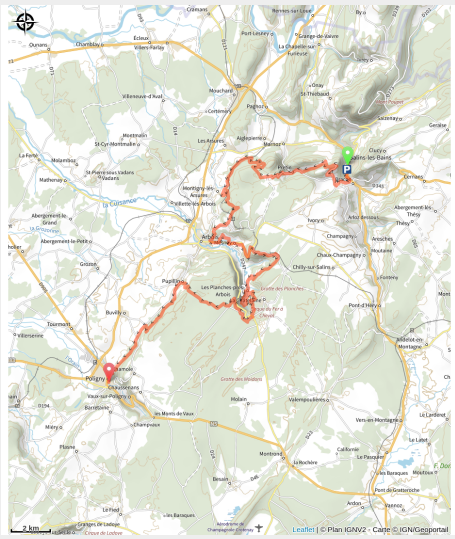

Cette seconde étape de l'Échappée Jurassienne à VTT est sans doute la plus difficile tant physiquement que techniquement. Elle suit la partie nord du Vignoble du Jura à travers le fameux Revermont en reliant Salins-les-Bains à Poligny en passant par Arbois. Trois sites incontournables du Jura. De quoi en avoir plein les yeux, plein la tête et plein les jambes !

Infos pratiques

Pratique : VTT/VTTAE

Durée : 7 h 30

Longueur : 46.4 km

Dénivelé positif : 1666 m

Difficulté : Très difficile

Type : Itinérance

Thèmes : Géologie, Naturel, Oenologique

Itinéraire

Départ : Salins-les-Bains
Arrivée : Poligny
Balisage :
Grande itinérance à VTT
Communes : 1. Salins-les-Bains
2. Bracon
3. Pretin
4. Arbois
5. Aiglepierre
6. Montigny-lès-Arsures
7. Les Arsures
8. Mesnay
9. Les Planches-près-Arbois
10. La Châtelaine
11. Pupillin
12. Buvilly
13. Poligny

Profil altimétrique

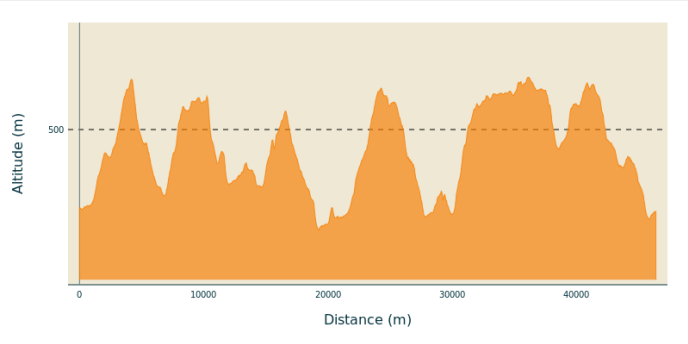

Altitude min 298 m Altitude max 605 m

Place aux choses sérieuses avec une succession de 5 montées raides depuis le bas des coteaux jusqu'en haut du plateau soit environ 200 m de dénivelé positif à chaque fois. Et également 5 descentes tout aussi raides. Le tout en alternant les chemins blancs et les sentiers techniques parfois en single ! Le départ depuis Salins-les-Bains va donner le ton de cette étape avec une première belle ascension jusqu'au fort Saint-André avec une vue magnifique sur la ville en contrebas.

Il faudra enchaîner deux autres montées et descentes, dont celle de Pretin, avant de rejoindre la capitale des Vins du Jura, la ville d'Arbois. Centre névralgique du Vignoble Jurassien, on ne compte plus le nombre de vignerons présent dans la ville. Et qui dit Vin dit forcément bonnes tables et belles adresses pour profiter de la ville, de sa rivière : la Cuisance, de son architecture en pierre jaune, de sa Collégiale, de sa maison de Louis Pasteur et de son musée de la Vigne et du Vin.

Mais l'étape est loin d'être terminé, il faut repartie en direction de l'emblématique reculée des Planches-Près-Arbois de ses nombreux belvédères et de sa fameuse cascade de tuf ! Il faudra reprendre des forces pour remonter jusqu'au cirque du Fer-à-cheval pour emprunter le sentier qui rejoint le village de Pupillin, réputé pour ses vins rouges. La descente sur Poligny, capitale du Comté, célèbre fromage jurassien, sera la bienvenue pour clôturer cette folle journée. Profitez-en pour vous reposer et prendre du bon temps et quelques forces avec une dégustation à la Maison du Comté !

Sur votre chemin…

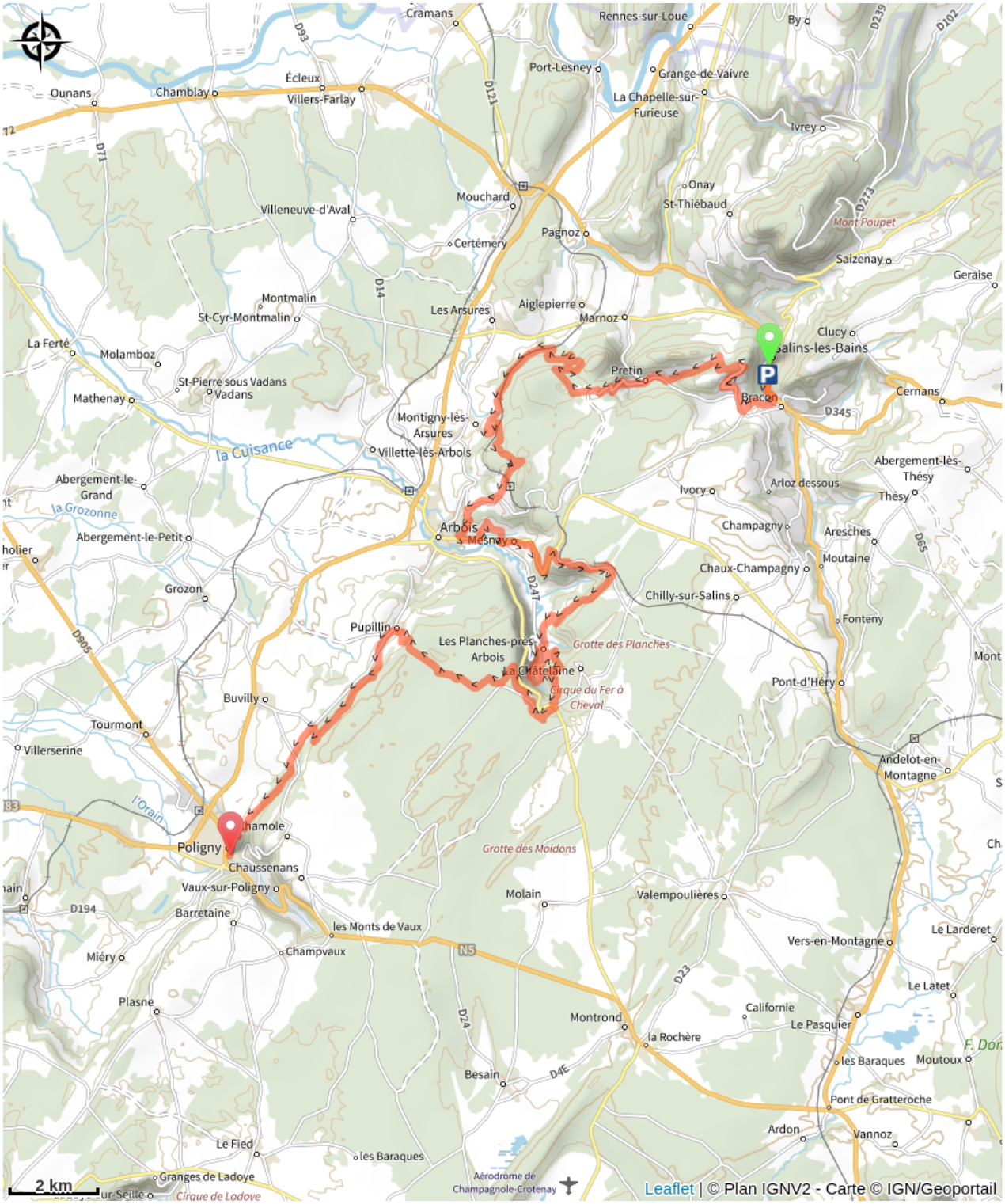

Toutes les infos pratiques

Échappée Jurassienne

Recommandations

Avant de partir, nous vous conseillons de lire la rubrique Conseils aux randonneurs, de vous équiper convenablement, de porter un casque, de vérifier l'état de votre vélo, de prendre de quoi vous ravitailler et réparer (kit crevaison, maillon rapide, clés 6 pans…), de consulter la météo et de prendre un téléphone chargé. Dans tous les cas, ne surestimez pas vos forces et ne vous engagez pas sur un sentier trop technique pour vous. Sachez renoncer, faire demi-tour ou descendre du vélo.

Dans le Jura, les parcours VTT empruntent des chemins et sentiers dans des propriétés privées qui peuvent également servir à d'autres activités. Merci de respecter les lieux en restant sur les sentiers balisés et en respectant les autres usagers qui sont prioritaires (randonneurs, vététistes, cavaliers, mais aussi exploitants forestiers, vignerons, bergers…). Il convient donc d'adapter et de maîtriser sa vitesse.

Le Jura est un département nature et sauvage, merci de respecter l'environnement dans lequel vous évoluez : Ne jeter aucun détritus, ne faites pas de feu, ne cueillez pas les fleurs sauvages. Respectez la tranquillité du bétail et de la faune sauvage en restant éloigné des troupeaux, en tenant votre chien en laisse et en refermant les barrières derrière vous. Renseignez-vous sur les zones de protection de biotope, réserves naturelles ou zone Natura 2000 dans lesquelles des restrictions sont applicables.

En cas de travaux forestiers (abatage, débardage…), de travaux sur les sentiers (réfection de sentier, débroussaillage…) ou de zones de chasse en cours ou battue pour votre sécurité, sachez renoncer et faire demi-tour.

Comment venir ?

Accès routier

Depuis Lons-le-Saunier, prendre la direction de Besançon par la N1083 puis la N83. Après Arbois, prendre la D105 pour rejoindre Salins-les-Bains

Parking conseillé

Parking de la Grande Saline de Salins-les-Bains

Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d’une espèce ou d’un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d’informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

APPB CORNICHES CALCAIRES - RUINES DE LA CHATELAINE

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté
Mail : franche-comte@lpo.fr
Tel : 03 81 50 43 10
Site : www.bfc.lpo.fr

FR3800859 - Corniches calcaires du département du Jura

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur les Ruines de la Chatelaine sur les communes des Planches-près-Arbois et la Chatelaine.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 01/07) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
- Les activités de canyoning et de spéléologie
- La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction des espèces.

APPB CORNICHES CALCAIRES - ROCHE DU FEU

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté
Mail : franche-comte@lpo.fr
Tel : 03 81 50 43 10
Site : www.bfc.lpo.fr

FR3800859 - Corniches calcaires du département du Jura

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur la Roche du Feu sur la commune de Mesnay.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 01/07) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
- Les activités de canyoning et de spéléologie (attention certains sites sont exclus : se référer à l'article 7 pour cette dernière activité)
- La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction des espèces.

APPB CORNICHES CALCAIRES - CLUSE DE PRETIN A MARNOZ

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté
Mail : franche-comte@lpo.fr
Tel : 03 81 50 43 10
Site : www.bfc.lpo.fr

FR3800859 - Corniches calcaires du département du Jura

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur la Cluse de Pretin à Marnoz sur les communes éponymes.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 01/07) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
- Les activités de canyoning et de spéléologie
- La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction des espèces.

APPHN Cascade des Tufs des Planches-près-Arbois

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté
Mail : franche-comte@lpo.fr
Tel : 03 81 50 43 10
Site : www.bourgogne-franche-comte.lpo.fr

FR4300004 - Cascade des Tufs des Planches-près-Arbois
Espèces concernées :

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux et la conservation de l'habitat naturel des communautés des sources et suintements carbonatés, habitat européen Natura 2000 d'intérêt prioritaire 7220-1, il est instauré une zone de protection d'habitat naturel.

Le périmètre de la zone de protection, comprenant la cascade elle-même et les milieux aquatiques et terrestres associés proches, représente 5 hectares sur la commune des Planches-près-Arbois.

Dans ce périmètre, est interdit :

- La pénétration des personnes et animaux domestiques dans le cours d'eau, y compris dans le bassin devant la Cascade des Tufs et dans les bassins tufeux présents en amont et à l'aval de la Cascade. Cette interdiction vaut pour toutes les prises de vues et de photographies

- Le prélèvement et la dégradation de tout élément tufeux

- Les chiens non tenus en laisse

- L'utilisation du feu

- La circulation et le stationnement de tout véhicule à moteur

- Les activités de bivouac et camping

- L'installation de tout équipement et les activités favorisant la fixation du public : buvette, restauration légère…

- Les manifestations publiques (rassemblement ou évènement ponctuel, de nature sportive, culturelle ou festive, à but lucratif ou non), quelles qu'elles soient et quelle que soit leur organisation.

Merci de respecter cet habitat sensible.

Lieux de renseignement

Jura Tourisme
17 rue Rouget de Lisle, 39009 LONS-LE-SAUNIER

sejour@jura-tourism.com
Tel : 03 84 87 08 88
https://www.jura-tourism.com/